

# Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## BNP PARIBAS SELECTION DYNAMIQUE MONDE (FR0010076547)

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

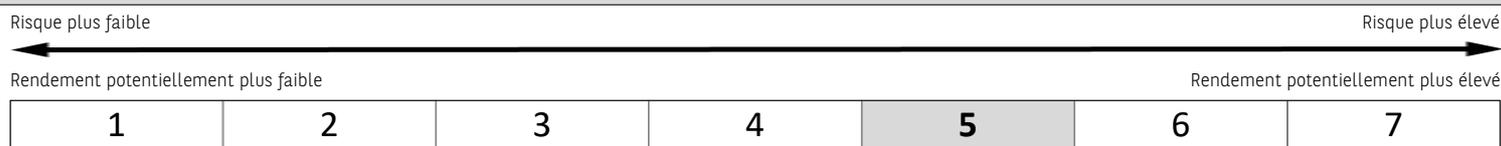
### Objectifs et politique d'investissement

**Objectif de gestion :** De classification Actions internationales, le FCP a pour objectif, sur un horizon d'investissement de 4 ans minimum, la recherche de la meilleure performance (nette de frais) en ayant une exposition moyenne sur les marchés internationaux d'actions de 75%, et de taux de 25%. Cette gestion est mise en oeuvre discrétionnairement au sein du FCP. Du fait de l'objectif de gestion et au regard de la stratégie d'investissement utilisée, il ne peut être fait mention d'un indicateur de référence pertinent pour le FCP. Cependant, à titre indicatif, la performance du FCP peut être comparée a posteriori à celle de l'indice suivant : 55% MSCI World AC - 20% MSCI EMU - 20% Bloomberg Euro Aggregate - 5% €STR capitalisé (Indice composite). Les indices sont calculés dividendes nets et coupons réinvestis.

**Caractéristiques essentielles du FCP :** Le FCP est géré en multigestion, donc via la sélection de différents OPCVM ou FIA par les analystes de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Holding. L'univers de sélection OPCVM ou FIA correspond à des fonds évalués et suivis selon des critères qualitatifs et quantitatifs définis. Les OPCVM ou FIA Actions sélectionnés sont investis en titres de sociétés de tout secteur, notamment immobilier et matières premières, de grande, moyenne ou petite capitalisation, émis sur les marchés internationaux. Notamment, le FCP peut être exposé dans la limite de 10% maximum de l'actif net au marché de l'immobilier, de 10% sur les matières premières, de 50% en sociétés de petite et moyenne capitalisation et de 25% de l'actif net concernant les pays émergents. Le degré d'exposition du FCP aux marchés actions est entre 60% et 100%, avec une position neutre à 75%. Le gestionnaire dispose de moyens internes d'évaluation des risques de crédit pour sélectionner les titres du FCP et ne recourt pas exclusivement ou systématiquement aux notations émises par des agences de notation. L'utilisation des notations mentionnées ci-après participe à l'évaluation globale de la qualité de crédit d'une émission ou d'un émetteur sur laquelle se fonde le gestionnaire pour définir ses propres convictions en matière de sélection des titres. Le FCP peut être investi via des OPCVM ou FIA dans des obligations à haut rendement de type spéculatif ( High Yield ) dans la limite de 20% de l'actif net. Le risque de change représente un maximum de 50% de l'actif. Le gérant peut utiliser les instruments dérivés négociés sur les marchés réglementés ou de gré à gré français et/ou étrangers pour couvrir et/ou exposer le portefeuille aux risques actions et titres assimilés et/ou d'indices et/ou de taux et/ou de crédit et/ou de change, et/ou de matières premières et/ou de volatilité. Les demandes de rachat sont centralisées par BNP Paribas chaque jour à 13h, exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du surlendemain et réglées dans les cinq jours suivant la date de calcul de la valeur liquidative.

**Autres informations :** Affectation des sommes distribuables : Capitalisation. Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant quatre ans. Pour plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus du FCP.

### Profil de risque et de rendement



- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- L'investissement dans des instruments de type actions justifie la catégorie de risque. Ceux-ci sont sujets à d'importantes fluctuations de cours souvent amplifiées à court terme.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

- **Risque de crédit :** risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entraîner une baisse de la valeur des instruments financiers qui lui sont associés.



## Frais

Les frais et commissions que vous acquittez servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts ; ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
<b>Frais d'entrée</b>	De 0 à 74.999 EUR : 2.00% A partir de 75.000 EUR : 1.00%
<b>Frais de sortie</b>	Néant
Il s'agit du pourcentage maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant qu'il soit investi.	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
<b>Frais courants</b>	2,40% (*)
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
<b>Commission de performance</b>	Néant

Les frais d'entrée et de sortie correspondent aux montants maximums pouvant être prélevés. Vous pouvez payer moins dans certains cas. Les investisseurs peuvent obtenir le montant réel des frais d'entrée et de sortie auprès de leur conseiller ou de leur distributeur.

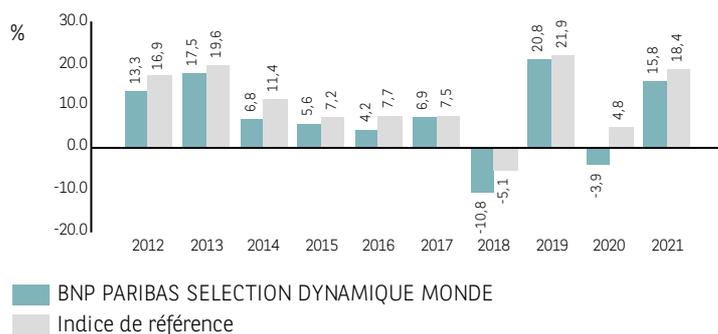
(\*) Le pourcentage des frais courants se base sur les frais annualisés précédemment facturés au FCP.

Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Celui-ci n'inclut pas :

- Les commissions de surperformance.
- Les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

**Pour en savoir plus sur les frais, veuillez consulter la section « Frais et commissions » du prospectus du FCP, disponible en ligne à l'adresse <http://www.bnpparibas-am.com>.**

## Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures.
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion.
- Le FCP a été créé le 06 août 1996;
- Les performances passées ont été calculées en devise EUR.
- Le FCP est conforme à la directive 2009/65/CE depuis le 26 juin 2018.

## Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS.
- Le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques du FCP, rédigés en français, sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre Cedex France.
- La valeur liquidative du FCP est disponible à l'adresse suivante : <http://www.bnpparibas-am.com>.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values ou les revenus provenant de la détention de parts de ce FCP peuvent être imposables. Nous vous recommandons de consulter votre conseiller fiscal pour plus d'informations.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles en ligne sur <https://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration> ou, sur demande écrite auprès de la société de gestion.

Le FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 23 novembre 2022.

